



VILLE DE SAINTE-ANNE-DE-BELLEVUE

PROVINCE DE QUÉBEC

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AUX DISPOSITIONS DE LA RÈGLEMENTATION D'URBANISME

Il est donné avis de ce qui suit :

Le conseil de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue, lors d'une séance ordinaire qui se tiendra en salle du conseil municipal, situé au Centre Harpell, 60, rue Saint-Pierre, le mardi 3 juillet 2018, à 19 h 30, statuera sur une demande de dérogation mineure pour le bâtiment suivant :

Immeuble : 141, rue Grenier, portant le numéro de lot 1 559 208 du Cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Montréal.

Nature et effet : Ajout d'un solarium au bâtiment principal empiétant sur une profondeur maximale de 38 centimètres dans la marge arrière minimale de 10 mètres exigée en vertu de l'article 4.9 du règlement de zonage 533.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande, lors de la séance ordinaire du 3 juillet 2018.

Avis donné à Sainte-Anne-de-Bellevue, le 19 juin 2018.

Me Catherine Adam
Greffière
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue